



Retrait de permis

Par Alansteph8

Bonjour

Mon fils eu un retrait de permis par les gendarmes suite à alcoolémie ..

il est passé au tribunal 2 ans après et on lui a retiré une deuxième fois le permis pour la même infraction .

Est normal ?

Merci de vos retours

Cordialement

Par lavigie

Bonjour Alansteph8

Non si la durée de suspension judiciaire est de même durée que celle administrative

oui si la durée judiciaire est supérieure à celle administrative déjà effectuée , celle-ci s'imputant sur la durée judiciaire

Par exemple durée administrative 6 mois effectuée

durée judiciaire 8 mois , le permis est retiré pour 2 mois sur convocation OPJ.